

**Communauté de Communes
du Pays de LAMASTRE**

(Ardèche)

OBJET

Compte administratif
Année 2025
Budget Annexe Fromagerie du Vivarais

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de la présente délibération

La Présidente de séance
Marielle PLANTIER




Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera
publiée et communiquée partout où besoin sera.

La Présidente de séance
Marielle PLANTIER




Le secrétaire de séance
François SOUBEYRAND



**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

28 avril 2026

N° délibération : 2026-29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le
Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à l'espace culturel de Désaignes (conformément à la
délibération n°2025-34 du 17 décembre 2025), comme suite à la
convocation qui a été adressée aux délégués communautaires par le
Président.

Nombre de membres en exercice : 25

Date de convocation : 21/04/2026

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,
Mesdames PLANTIER Marielle, TROUILLETON Isabelle et
Messieurs COUTURIER Dominique, DÉCULTY Jean-Paul, vice-
présidents,
Mesdames BALTHAZARD Catherine, BLANC Marie-Laure,
CUISSON Bernadette, LENZINI Perrine, MALARD Bernadette,
POINT Nadine et Messieurs CROUZET Gilles, DESBOS Vincent,
GAUCHIER Max, GERLAND Jacques, GLAIZOL Denis, HARMAND
Yoann, LANDREIN Michel, MADEIRA Pascal, PEYRARD Jean-Luc,
ROCHE Stéphane, SOUBEYRAND François, VALDENNAIRE Simon.

Etaient absents avec pouvoir :

Monsieur CROS Nathan avec pouvoir à Monsieur PEYRARD Jean-
Luc,
Monsieur ROCHEDY Florent avec pouvoir à Madame PLANTIER
Marielle

En application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur SOUBEYRAND
François, secrétaire de séance.

Avant que le compte administratif ne soit présenté puis débattu,
Monsieur le Président indique qu'il appartient au conseil
communautaire d'élire son président de séance, conformément à
l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Madame PLANTIER Marielle est candidate et est élue à l'unanimité.

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président de la Communauté de
Communes, présente le compte administratif 2025 du budget annexe
« Fromagerie du Vivarais » qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	34 951.07 €
Recettes :	64 699.57 €
Excédent de Fonctionnement :	29 748.50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	110 256.02 €
Recettes :	48 642.78 €
Déficit d'Investissement :	61 613.24 €

Après avoir examiné chapitre par chapitre le compte administratif 2025 du budget annexe « Fromagerie du Vivarais » et après que Monsieur VALLON Jean-Paul ait quitté la salle, sur proposition de Madame PLANTIER Marielle, présidente de séance :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- CONSTATE la concordance des chiffres portés au budget primitif, aux décisions modificatives et autorisations spéciales de 2025 du budget annexe « Fromagerie du Vivarais ».
- ADOPTE le compte administratif 2025 du budget annexe « Fromagerie du Vivarais », tel que présenté ci-dessus.

Vote : 23 pour, 0 contre, 1 abstention.